

REPUBLIQUE FRANCAISE
LOIR ET CHER
ROMORANTIN-LANTHENAY
SERVICE TECHNIQUE

DECISION

Commande publique/marchés publics

Objet : Marchés de travaux pour la construction du groupe scolaire Albert Camus : **avenant 1 lot 05 – menuiseries intérieures**

Le Maire de la Ville de ROMORANTIN-LANTHENAY ;

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 09 novembre 2023 décidant d'accorder au Maire les pouvoirs de décisions énumérés dans l'article visé ci-dessus, et notamment l'alinéa n° 4 ;

Considérant la construction de l'école Saint Marc (renommée groupe scolaire Albert Camus) ;

Vu la procédure de concours restreint de maîtrise d'œuvre lancé par le maître d'ouvrage délégué, 3 Vals Aménagement, au nom et pour le compte de la Ville de Romorantin-Lanthenay ;

Considérant l'article 4.1 du règlement de candidature, qui fixe à 3 le nombre maximum de candidats invités à remettre un projet ;

Vu le procès-verbal et l'avis motivé du jury de candidature qui s'est réuni le 17 mars 2022 ;

Vu la décision n° 75/2022 ;

Vu la décision n° 138/2022 ;

Vu la décision n° 159/2022 ;

Vu la décision n° 277/2022 ;

Vu la décision n° 176/2023 ;

Considérant le montant initial du lot 5 relatif à la « menuiserie intérieure », de 85 252.80 € HT (sarl MENUISERIE LESPAGNOL)

Considérant les modifications apportées lors de la phase DET ;

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} - D'approuver les modifications introduites par l'acte modificatif n° 1 au lot 5 :

- Sur demande du maître d'œuvre, ajout de tablettes stratifiées, +2 160 €HT
- Sur demande du maître d'ouvrage, réalisation de 8 coffres cache nourrice de chauffage (+ 912 €HT), fourniture et pose de 6 cylindres électroniques avec 21 clefs (+ 5 009.50 €HT), suppression des 10 tableaux (- 8 800 €HT), suppression de 14 cylindres sur portes intérieures (- 1 092 €HT)
Soit un coût total de – 1 810.50 €HT, devis 25050011 du 21 mai 2025

ARTICLE 2 - De signer l'avenant n° 1 au lot 5 « menuiserie intérieure », arrêté à : - 1 810.50 €HT

Montant en toutes lettres : moins mille huit cent dix euros et cinquante centimes HT

Soit – 2 172.60 €TTC

Montant en toutes lettres moins deux mille cent soixante-douze euros et soixante centimes TTC

Montant initial du lot 5 : 85 252.80 €HT (102 303.36 €TTC)

Nouveau montant du lot 5 avec avenant 1 : 83 442.30 €HT (100 130.76 €TTC)

L'écart introduit par l'avenant est de – 2.12%

ARTICLE 3 - La Direction Générale des Services et le Trésorier Principal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif d'Orléans, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet <https://www.telerecours.fr>.

Fait à Romorantin-Lanthenay, le 10/06/2025

Le Maire, certifie sous sa responsabilité,
le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis au représentant de l'Etat le 12 JUIN 2025

Publié ou notifié le 12 JUIN 2025

Mis en ligne sur le site internet le 12 JUIN 2025

Le Maire,



Jeanny
Jeanny LORGEUX